

**TROISIÈME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ
DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2022

Mercredi 12 octobre 2022

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif, ni signature ou paraphe.
- ♦ Vous devez impérativement utiliser **une seule et même couleur non effaçable** pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

CONSIGNES POUR RÉPONDRE AU SUJET :

Répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, **uniquement sur votre copie**, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

Attention : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte.

Ce sujet comprend 15 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le temps calme, la sieste à l'école maternelle : des points clés pour une organisation pensée en équipe » (extrait) - Groupe maternelle, DSDEN 70 - *Académie de Besançon* - janvier 2017- 2 pages
- Document 2 :** « Le sommeil n'est pas uniquement une affaire de nuit : la place de la sieste » extrait de « Mieux dormir pour mieux apprendre » - Synthèse de la recherche et recommandations. *CSEN* - Mars 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « L'étape de la propreté » - *Les Lutins verts, service de soins aux enfants* - Liège, Belgique - 1 page
- Document 4 :** « L'encadrement pendant la vie collective, hors périodes d'enseignement », extrait de l' « Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques » - *Bulletin officiel* Hors-série n°7 - 23 septembre 1999 - 2 pages
- Document 5 :** « Annexe - Programme d'enseignement de l'école maternelle » (extraits) - *eduscol.education.fr* - *Bulletin officiel* n° 25 - 24 juin 2021 - 1 page
- Document 6 :** Illustration réalisée à partir du cercle chromatique de Johannes Itten - *Wikipédia*- 1 page
- Document 7 :** Structure de jeux dans une cour de récréation - *Banque des Territoires* - 1 page
-

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet

Question 1 : Temps de repos des enfants de 2 à 4 ans (5 points)

À partir de la lecture des **documents 1 et 2** et de vos connaissances personnelles :

a) Reproduisez le tableau ci-dessous **sur votre copie** et complétez-le. (3 points)

	Élève de PS		Élève de MS	
	mange à la cantine au 1 ^{er} service de 12h	revient à l'école à 13h30	mange à la cantine au 2 ^e service de 12h45	revient à l'école à 13h30
Heure de sieste, moment du coucher				
Lieu				
Personne en charge de la surveillance				
Commentaire, si nécessaire				

b) Que pouvez-vous proposer pour favoriser l'endormissement des enfants ? Listez au moins 4 propositions. (1 point)

c) Que pouvez-vous proposer sur le temps périscolaire de la pause méridienne pour les enfants qui ne dorment pas ? Listez au moins 4 propositions. (1 point)

Question 2 : Acquisition de la propreté (3,5 points)

Après avoir consulté le **document 3**, répondez aux questions suivantes

Tous les enfants n'ont pas forcément acquis la propreté à leur entrée en maternelle et celle-ci n'est pas une condition à leur accueil à l'école. En tant qu'ATSEM, vous êtes chargé d'accompagner les enfants dans cette acquisition.

a) Qu'est-ce qu'un enfant a besoin de savoir faire pour ensuite pouvoir être propre ? Listez 4 capacités de l'enfant (motrice, physiologique, langagière etc.) nécessaires à sa propreté. (1 point)

b) Quelles sont les attitudes à éviter pour aider l'enfant dans l'acquisition de la propreté ? (1 point)

c) D'une manière générale que pouvez-vous faire pour aider un enfant à devenir propre ? Présentez au moins 4 attitudes ou propositions adaptées à cette situation. (1,5 point)

Question 3 : Encadrement d'une sortie scolaire (5 points)

Plusieurs classes de votre école travaillent actuellement sur le monde du vivant et sur les animaux en particulier. Une sortie occasionnelle à la journée est organisée pour les conduire dans un parc animalier.

À partir de la lecture du **document 4**, répondez aux questions suivantes.

- a) Avez-vous le droit d'accompagner la classe sur cette journée complète de sortie scolaire ? Quelle démarche particulière est à effectuer auparavant ? (1 point)
- b) Cette année, vous travaillez dans une classe de 24 élèves de moyenne section. Combien doit-il y avoir d'adultes au minimum pour encadrer cette sortie ? Qui seraient ces adultes selon vous ? (1 point)
- c) L'enseignant vous charge de préparer un sac avant la sortie. Quelles affaires essentielles prenez-vous ? Rédigez cette réponse sous forme d'une liste. (1 point)
- d) Les sorties scolaires doivent être en lien avec des apprentissages réalisés en classe. Citez une activité avec les enfants que l'enseignant pourrait vous confier pour préparer la sortie et expliquez quels apprentissages elle accompagnerait. Rédigez votre réponse en 8 lignes maximum. (1 point)
- e) Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) de plus en plus de communes confient l'animation des temps périscolaires aux ATSEM. Quelle activité proposeriez-vous aux enfants en complément de la sortie au parc animalier et du travail réalisé en classe ? Rédigez votre réponse en 5 lignes maximum. (1 point).

Question 4 : Assistance pédagogique à l'enseignant : atelier d'arts plastiques (3,5 points)

Les arts plastiques font partie des enseignements mis en œuvre dans les classes des écoles maternelles. À partir de l'analyse des **documents 5 et 6**, répondez aux questions suivantes.

- a) Citez les 3 couleurs primaires ainsi que les 3 couleurs secondaires en indiquant quels mélanges permettent de les obtenir. (1 point)
- b) Pour organiser l'atelier, l'enseignant vous demande de préparer le matériel afin de permettre aux élèves de grande section de découvrir par eux-mêmes les mélanges de couleurs. En 5 lignes maximum, indiquez le matériel que vous préparez et les précautions particulières que vous prenez concernant l'organisation en justifiant votre réponse ? (1,5 point)
- c) Expliquez en 2 ou 3 lignes comment vous présentez l'atelier et donnez les consignes aux élèves, mais également à quoi vous êtes attentif pour leur permettre de progresser dans leurs apprentissages au moment de l'activité. (1 point)

Question 5 : Sécurité dans la cour de récréation (3 points)

À partir du **document 7** et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

- a) Vous êtes en charge de la surveillance de la cour de récréation pendant la pause méridienne. Les enfants ont accès notamment à une structure de jeux (document 7). Reproduisez le tableau ci-dessous **sur votre copie** et complétez-le en indiquant 4 actions et jeux possibles à partir de cette structure (1 point).

Action/Jeux	Partie de la structure concernée

- b) Quelles sont les règles de sécurité que vous devez mettre en place et faire respecter aux enfants ? Listez au moins 4 réponses possibles. (1 point)
- c) Quel autre matériel est-il intéressant de proposer dans la cour sur le temps méridien et pour quel type d'activité ? Formulez 2 propositions. (1 point)

Le temps calme, la sieste à l'école maternelle :
des points clés pour une organisation pensée en équipe (extrait)
 Groupe maternelle, DSDEN 70, Académie de Besançon, janvier 2017

Aménagement et organisation possible pour les enfants de 2 à 4 ans : TPS/PS et MS (selon les besoins de sommeil)		
Des recommandations		Évolution possible
L'heure du coucher	<p>Il est souhaitable de ne pas retarder le temps d'endormissement. La sieste doit être la plus rapprochée possible du repas. L'accueil dans la cour en début d'après-midi est à éviter.</p> <p>A partir de 13h20 (si horaire d'école à 13h30), les élèves devraient pouvoir aller se coucher au fur et à mesure de leur arrivée à l'école.</p> <p>Les parents peuvent participer à ce temps d'accueil en accompagnant les enfants aux toilettes et à l'entrée du dortoir.</p> <p>Les enfants de PS qui déjeunent au restaurant scolaire, devraient pouvoir être couchés à l'issue du repas. Cette organisation nécessite une concertation avec les animateurs en charge de la pause méridienne.</p> <p>La sieste ne doit pas se poursuivre trop tard dans l'après-midi. (Derniers levers vers 15h15 / 15h30).</p>	<p>Le besoin de sieste, chez la plupart des enfants, continue à être réel jusqu'à 4 ans.</p> <p>Certains enfants peuvent passer d'un temps de sieste à un temps de repos allongé de 20 à 30 minutes au cours de l'année.</p>
Les locaux	<p>Le dortoir n'est pas systématiquement l'unique réponse ; il sera utilisé en priorité pour les tout-petits et petits. La salle de sieste doit être proche de la classe.</p> <p>Hygiène : La température est adaptée (18-20°), la pièce a été préalablement bien aérée, les parents n'y rentrent pas. Chaque enfant doit pouvoir repérer facilement l'endroit où il se repose. Il a une place permanente, son prénom est inscrit sur le lit – couchette.</p> <p>Le matériel de lit (draps, oreillers, couvertures) est attribué nominativement. Il est, soit fourni par l'école et entretenu périodiquement (à chaque vacances), soit fourni par les familles.</p>	
Surveillance	<p>La surveillance exercée doit être constante. L'enseignant reste responsable de ses élèves.</p> <p>Sur le temps scolaire, il veille à l'endormissement des enfants puis confie la surveillance de la sieste à une ATSEM.</p> <p>Les personnes qui sont présentes au dortoir s'expriment en chuchotant. Leurs paroles sont rassurantes et apaisantes envers les enfants.</p>	
L'endormissement	<p>Les enfants passent aux toilettes et sont couchés au fur et à mesure de leur arrivée. Veiller à ce qu'ils soient à l'aise dans leurs vêtements.</p> <p>L'endormissement est d'autant plus facile que les enfants sont accompagnés par des personnes familières et rassurantes (enseignant et ATSEM).</p> <p>Des rituels sont instaurés comme l'écoute d'une comptine, d'une berceuse ou encore la mélodie d'une boîte à musique.</p> <p>Les objets transitionnels (doudous, nounours, sucettes) font partie des éléments sécurisants de ce moment de repos. À cet âge-là, le temps d'endormissement est très rapide. Si ce n'est pas le cas, l'enfant s'agitte. Il doit être levé. L'enseignant peut alors quitter le dortoir avec les enfants qui ne dorment pas, au bout de 20 à 30 minutes et rejoindre la classe pour proposer des activités calmes en classe (contes, berceuses, poésie, écoute musicale ...)</p>	<p>Pour certains élèves, ces objets pourront être abandonnés au cours de l'année.</p>

<p>Le réveil</p>	<p>L'idéal pour les enfants serait de se réveiller presque spontanément, grâce à des bruits ambiants, non agressifs, qui leur permettent de sortir du sommeil lorsque celui-ci devient léger. Un enfant se réveille tout seul, spontanément, à la fin d'un cycle de sommeil. Si on fixe arbitrairement la durée de la sieste à une heure, l'enfant est réveillé dans une phase de sommeil profond. La sieste ne sera pas bénéfique. Un retour échelonné dans la classe est souhaité après environ 1h30 de sieste. Les conditions dans lesquelles se déroule le lever sont à prévoir : prendre le temps pour l'habillage et le passage aux toilettes. Le retour en classe est accompagné. Aucun élève ne rejoint seul sa classe.</p>	
<p>Après la sieste</p>	<p>L'accueil des enfants qui se réveillent est à penser en équipe. À leur arrivée progressive en classe, des activités calmes, individuelles ou de groupes sont à proposer. Ces activités ne doivent pas viser de nouveaux apprentissages : prévoir éventuellement une activité de réinvestissement.</p> <p>Proposer aux enfants de faire la sieste un jour sur deux, pour mettre en place des situations d'apprentissages en petits groupes est une pratique à proscrire, d'autant plus que l'ajout d'une matinée de classe dans la semaine permet de conduire ces apprentissages le matin.</p> <p>Dans une classe de PS où tous les enfants dorment, l'enseignant prendra en charge un groupe d'enfants d'une autre classe dans le cadre de décloisonnements.</p> <p>Les activités d'apprentissage peuvent reprendre leur cours une fois les derniers enfants réveillés. Ces derniers sont calmes et disponibles pour au moins 20 minutes.</p> <p>Proposer une récréation après le lever des enfants est à proscrire.</p>	

(...)

DOCUMENT 2

Mieux dormir pour mieux apprendre (extrait)

Synthèse de la recherche et recommandations. CSEN - Mars 2022

[...]

6.2. Le sommeil n'est pas uniquement une affaire de nuit : la place de la sieste

En France, depuis de nombreuses années, une majorité de professionnels de l'éducation exerçant en cycle 1 est sensible à la nécessité de prendre en charge le besoin de sieste des enfants. Les dispositions et les pratiques en matière de sommeil représentent un défi important pour les équipes éducatives qui doivent composer avec le manque de ressources financières, les contraintes pratiques et les préférences des parents. Certaines écoles ont su trouver cet équilibre et parviennent à offrir une sieste à tous les enfants de la petite à la moyenne section, voire pour certaines d'entre elles aux enfants de grandes sections présentant des besoins particuliers. D'autres, en raison de contraintes d'espace, de personnels, de nombre d'enfants, se voient obligées de supprimer les siestes avant leur arrêt spontané en début de moyenne section de maternelle, sans tenir compte des différences d'âges des enfants ou de leurs différents besoins. Inversement, certaines écoles ont mis en place des siestes obligatoires, auxquelles tous les enfants doivent participer, quels que soient leurs besoins individuels en matière de sommeil. Proposer une sieste à un enfant qui n'en a plus besoin est fréquemment associé à des perturbations du sommeil nocturne, alors qu'une sieste chez ceux qui en ont encore besoin n'impacte pas le sommeil de nuit. De plus, comme nous l'avons vu, l'effet de la sieste sur les apprentissages est surtout présent chez les siesteurs habituels, et une nouvelle fois le sommeil répond à un besoin.

Même si la sieste n'est pas obligatoire, l'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent entre 2 et 6 ans. Ainsi, celle-ci ne peut pas être imposée à un enfant qui n'en aurait pas besoin, et inversement elle ne peut pas être supprimée de manière collective en cours d'année (il ne faut pas oublier qu'un enfant de moyenne section né en décembre et celui de petite section né en janvier auront des besoins physiologiques proches). Ne l'oublions pas, un enfant qui dort c'est un enfant qui apprend et qui consolide ce qu'il a appris!

Le moment propice pour la sieste se situe en tout début d'après-midi, le plus tôt possible après le déjeuner. L'endormissement est un moment crucial. Celui-ci, lorsqu'il est accompagné par une activité calme et rassurante (lecture, musique...), permettra aux enfants de réduire leur niveau d'éveil et facilitera l'endormissement. Il n'est pas nécessaire que ce rituel de coucher dure longtemps, mais il doit permettre de rassurer l'enfant. Le temps nécessaire pour l'endormissement est variable d'un enfant à l'autre, il est souvent indiqué que l'on peut lever un enfant qui ne dormirait pas au bout de 20 minutes. Il est important de rappeler qu'un endormissement en 20 minutes n'est possible que si l'enfant arrive calme et prêt à s'endormir à la couchette.

Comme nous l'avons vu, un cycle de sommeil dure environ 90 minutes (on ne compte pas ici le temps d'endormissement). En maternelle, la sieste doit permettre un cycle complet. L'environnement est également important, le dortoir doit être confortable et accueillant. Il est toujours plus difficile de dormir en groupe, dans un environnement qui n'est pas familier. Afin de permettre à l'enfant de se sentir bien dans sa couchette, une préparation peut être mise en place pour la personnaliser. Alors que le silence est important dans le dortoir, l'obscurité n'est pas nécessaire. La lumière naturelle permettra à l'enfant de différencier le sommeil de nuit et celui de la sieste, cela aidera la mise en place de son rythme circadien. Plus la sieste sera considérée comme normale et surtout bénéfique par l'équipe éducative, plus l'enfant prendra conscience de l'importance du sommeil. Celui-ci ne doit pas être considéré comme réservé aux «petits» ou comme la solution à des problèmes de comportement, mais plus comme une opportunité de mieux apprendre. Ainsi, il sera important de veiller à ce que les enfants qui dorment, ne ressentent pas de frustration à avoir manqué une partie des activités faites dans la classe.

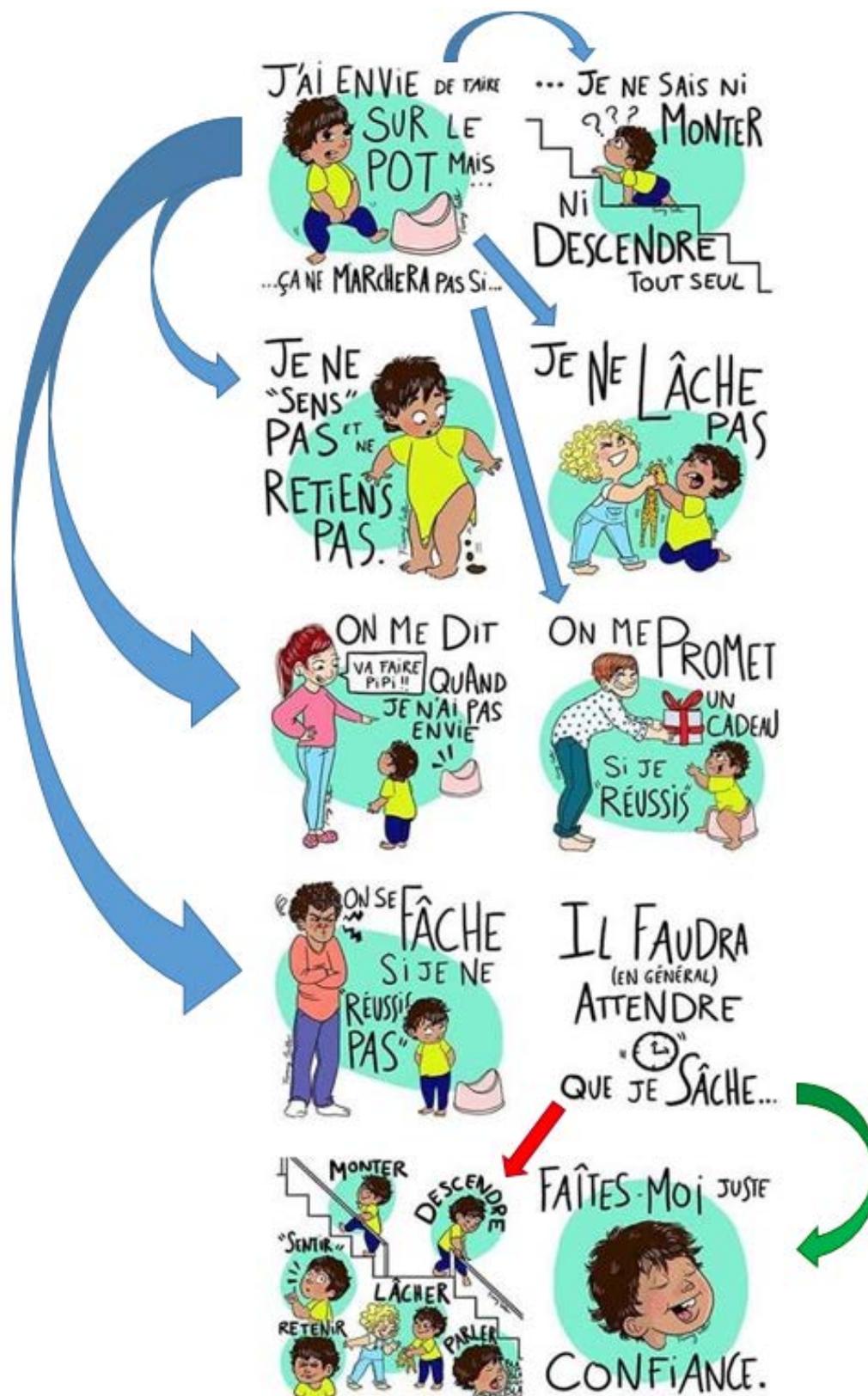
Mieux dormir pour mieux apprendre. Synthèse de la recherche et recommandations. CSEN — Mars 2022

Texte rédigé
sous la direction
de Stéphanie Mazza,
avec les contributions
de Kinga Igloi,
Sabine Plancoulaine,
Amandine Rey et
Rébecca Shankland

DOCUMENT 3

L'étape de la propreté

« Les Lutins verts », service de soins aux enfants, Liège, Belgique



DOCUMENT 4



Bulletin Officiel
de l'Éducation Nationale

HS N°7 du 23 septembre

1999

Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (extrait) - Bulletin officiel Hors-série n°7 du 23 septembre 1999

[...] II.2.1. L'encadrement pendant la vie collective, hors périodes d'enseignement

Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

Pour les sorties scolaires régulières et occasionnelles sans nuitée, les adultes qui participent à l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement doivent y être autorisés par le directeur d'école. Pour les sorties scolaires avec nuitée(s), la participation de ces adultes est mentionnée dans le dossier de demande d'autorisation à transmettre à l'inspecteur d'académie chargé de délivrer l'autorisation de départ. Il est rappelé, enfin, que la participation des ATSEM à l'encadrement des sorties scolaires doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire. La composition de l'équipe d'encadrement est précisée, en fonction des situations, dans le tableau 1 ci-dessous.

Le taux d'encadrement des élèves, défini pour chacune des catégories de sorties scolaires, s'applique y compris dans le cadre du transport. Le chauffeur n'est, en aucun cas, pris en compte dans le taux d'encadrement.

Toutefois :

- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...);
- à l'école maternelle, l'enseignant accompagné d'un adulte, peut se rendre, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Dans tous les cas, lorsqu'une classe comporte des élèves de niveau maternel, les taux d'encadrement applicables sont ceux de l'école maternelle. Les activités proposées lors des sorties scolaires occasionnelles, dès lors qu'elles ne relèvent pas des activités physiques et sportives, sont assimilées à la vie collective en ce qui concerne les taux d'encadrement.

Tableau 1

Taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective selon les types de sorties scolaires

	Effectif	
	École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Sortie régulière	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie occasionnelle sans nuitée	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie avec nuitée(s)	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

[...]

Annexe - Programme d'enseignement de l'école maternelle (extraits)

[...]

3.1. Objectifs visés et éléments de progressivité**Développer du goût pour les pratiques artistiques**

Les enfants doivent avoir des occasions fréquentes de pratiquer, individuellement et collectivement, dans des situations aux objectifs diversifiés. Ils explorent librement, laissent des traces spontanées avec les outils qu'ils choisissent ou que l'enseignant leur propose, dans des espaces et des moments dédiés à ces activités. Ils font des essais que les enseignants accueillent positivement. Ils découvrent des matériaux qui suscitent l'exploration de possibilités nouvelles, s'adaptent à une contrainte matérielle. Tout au long du cycle, ils s'intéressent aux effets produits, aux résultats d'actions et situent ces effets ou résultats par rapport aux intentions qu'ils avaient.

Chaque activité offre aussi l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée. [...]

3.1.1. Les productions plastiques et visuelles

[...]

Réaliser des compositions plastiques, planes et en volume

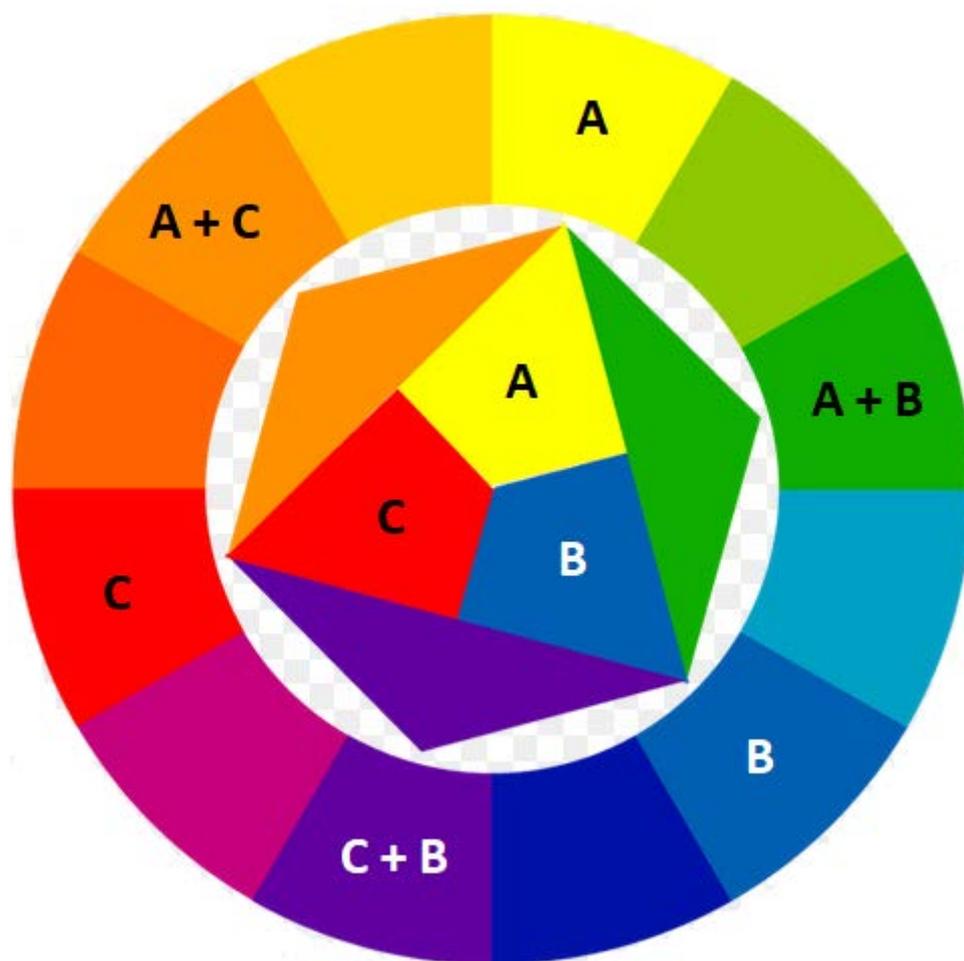
Pour réaliser différentes compositions plastiques, seuls ou en petit groupe, les enfants sont conduits à s'intéresser à la couleur, aux formes et aux volumes.

Le travail de la couleur s'effectue de manière variée avec les mélanges (à partir des couleurs primaires), les nuances et les camaïeux, les superpositions, les juxtapositions, l'utilisation d'images et de moyens différents (craies, encre, peinture, pigments naturels, etc.). Ces expériences s'accompagnent de l'acquisition d'un lexique approprié pour décrire les actions (foncer, éclaircir, épaissir, etc.) ou les effets produits (épais, opaque, transparent, etc.).

Source : <https://eduscol.education.fr/document/20062/download>

DOCUMENT 6

Illustration réalisée à partir du cercle chromatique de Johannes Itten
Wikipédia



DOCUMENT 7

Structure de jeux dans une cour de récréation Banque des Territoires

